
COMMUNE DE BLENNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EXTRAORDINAIRE du 24 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze et le vingt quatre avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. DALICIEUX Pascal, Maire

Etaient présents : MM. Dalicieux – Solazzo – Sanchez – Yonnet -
Mmes Lakebir – Mortreuil - Lage Nunes –

Absents représentés : Mme Prisé – Mme Vanacore – M. Bardin – Mme Dessout

Absents non représentés : M. Plancke -

Secrétaire de séance : Mme Labbé

Conformément à l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délai de convocation de l'assemblée délibérante peut être abrégé par le Maire, en cas d'urgence, sans pouvoir toutefois être inférieur à un jour franc.

Monsieur le Maire explique aux élus ce qui a motivé cette convocation d'urgence, à savoir :

Avant projet sommaire du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne concernant des projets de travaux sur le réseau d'éclairage public, nécessitant une prise de décision rapide et, en tout état de cause, avant le 30 avril 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'urgence qui s'attache à la tenue de cette séance extraordinaire.

Monsieur le Maire demande que soit supprimé de l'ordre du jour le point concernant le **lancement de l'étude du Plan Local d'Urbanisme**, dans l'attente d'informations supplémentaires nécessaires à la délibération.

Cette modification est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Travaux concernant le réseau éclairage public – Programme 2015

Vu l'article 2.II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique, **Considérant** que la commune de Blennes est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM),

Considérant l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux suivants sur le réseau d'éclairage public :

- Chemin des ECOLIERS – Création d'un éclairage piétonnier communiquant
- Création de 2 points lumineux hameau de Villeneuve les Ormes
- Création de 3 points lumineux + extension du réseau sur le hameau de Maurepas
- Création de 1 point lumineux + extension réseau rue du Moulin – hameau de Launoy
- Création de 4 points lumineux hameaux du Bouloy et de Villoiseau
- Création de 1 point lumineux sur le hameau de Villemaugis

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant la création d'un éclairage piétonnier dans le chemin des Ecoliers et la création de nouveaux points lumineux dans les hameaux précités.

Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant Projet Sommaire à : 63 844.00 € HT

PREND NOTE que ces travaux seront subventionnés à hauteur de 50 %

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux

AUTORISE le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatives à la réalisation des travaux

AUTORISE le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME.

2. Election d'un délégué au Syndicat d'Etude et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne

Suite à la démission de Monsieur GELE Charles-André, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du Syndicat d'Etude et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré,
DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué titulaire

Laurent YONNET se déclare candidat et est élu à l'unanimité des présents et représentés.

Election d'un délégué suppléant au Syndicat d'Etude et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne

Suite à la titularisation de Monsieur Laurent YONNET, il y a lieu de procéder à son remplacement en qualité de délégué suppléant au sein du Syndicat d'Etude et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré,
DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué suppléant

Pascal DALICIEUX se déclare candidat et est élu à l'unanimité des présents et représentés.

3. Election d'un délégué au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Haut lunain

Suite à la démission de Monsieur GELE Charles-André, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du Syndicat d'Etude et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré,
DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué titulaire

Pascal DALICIEUX se déclare candidat et est élu à l'unanimité des présents et représentés.

4. Questions diverses

Emploi d'avenir

Suite à la délibération du 13 mars 2015 concernant le dispositif des emplois d'avenir, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement, avec l'aide de la Mission Locale de Montereau, d'un jeune qui travaillera avec les agents techniques dès début mai.

Suite à une période d'essai de 1 mois, un contrat à durée déterminée de un an sera signé, renouvelable deux fois . Il s'agit d'un emploi à temps complet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30

La secrétaire de séance

Le Maire,